

AFFAIRE No 27 - REALISATION DE DIVERS EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a projeté d'étendre et de créer des équipements socio-éducatifs dans divers secteurs de la ville. J'ai l'honneur de vous soumettre ces projets dont la liste est la suivante :

Opération	Concepteur	Estimation prévisionnelle
Hall Salle Polyvalente Montagne 8ème	Feibelman	2 000 000
Moufia - Bancoule Centre d'Animation	Chane-Tune	Tranche ferme 1 500 000 Tranche conditionnelle 1 000 000
Extension CASE PRIMA	Bataille	400 000
Extension Gymnase Joinville	Payet	500 000
Extension Gymnase du Chaudron	Bertin	400 000
Foyer Centre d'Animation de Tennis de Champ-Fleuri	S.O.A.A.	350 000
Foyer Centre d'Animation de la Piscine du Chaudron	Bureau Etudes Mairie Saint-Denis	700 000
Salle de Squash de Bellepierre	B.E. Mairie	400 000

Je vous demande

- d'approuver ces programmes ;
- de m'autoriser à solliciter auprès des organismes intéressés les subventions nécessaires pour mener à bien ces projets ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres et en cas d'appels d'offres infructueux, de m'autoriser à passer des marchés avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses.

Je mets la question aux voix.

Le secrétaire donne lecture des avis des Commissions.

La Commission E.C.T.L. émet un avis favorable.

La Commission des Travaux Publics émet un avis favorable. Elle demande de prévoir le fonctionnement ultérieur.

La Commission des Finances est favorable. Elle demande au Conseil Municipal de s'engager à financer le fonctionnement de ces équipements (en tant que de besoin) une fois qu'ils seront construits.

-----  
Décision du Conseil Municipal

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.  
-----

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION  
LE 27 JUIN 1985  
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 du 2 Mars 1982 RELATIVE  
AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTE-  
MENTS ET DES RÉGIONS.

000125

LE MAIRE : Je mets la question aux voix.

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---